



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

BILAN MOUVEMENT NATIONAL À GESTION DÉCONCENTRÉE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET PSYEN DU SECOND DEGRÉ 2022

PHASE INTRA-ACADÉMIQUE

I. LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDES DE MUTATION

1. Répartition des demandes femmes – hommes	3
2. Répartition des demandes des titulaires par ancienneté de poste	3
3. Demandes avec bonifications familiales	3 - 4
3.1 <i>Demande en rapprochement de conjoints des titulaires et des stagiaires</i>	
3.2 <i>Demande d'autorité parentale conjointe des titulaires et des stagiaires</i>	
3.3 <i>Demande de situation de parent isolé des titulaires et des stagiaires</i>	
4. Demande au titre du handicap	4

II. LES RÉSULTATS

1. Taux de mutation et de satisfaction	4 - 5
1.1 <i>Taux de mutation</i>	
1.2 <i>Taux de satisfaction</i>	
1.3 <i>Taux de satisfaction et rang de vœux</i>	
1.4 <i>Taux de satisfaction et type de vœux</i>	
1.5 <i>Taux de satisfaction femmes - hommes</i>	
2. Répartition des mutations par type d'affectation	5
2.1 <i>Type d'affectation obtenue par les personnels faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire</i>	

III. LES POSTES

1. La situation globale des postes	5
1.1 <i>Postes offerts</i>	
1.2 <i>Taux de couverture des postes en établissement à l'issue du mouvement intra-académique</i>	
1.3 <i>Taux de couverture des postes spécifiques académiques (SPEA)</i>	

IV. NOUVELLES PROCÉDURES MISE EN OEUVRE

1. Le calendrier des opérations	6
2. L'accompagnement des candidats	7
3. Les demandes de rectification de barème formulées par les candidats	8
4. Le recours administratif	8

I. LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDES DE MUTATION

	Participants volontaires	Entrants	MCS ETB	MCS ZR	Autres*	Total
2022	1074	588	22	0	36	1720
2021	1047	511	27	0	41	1626

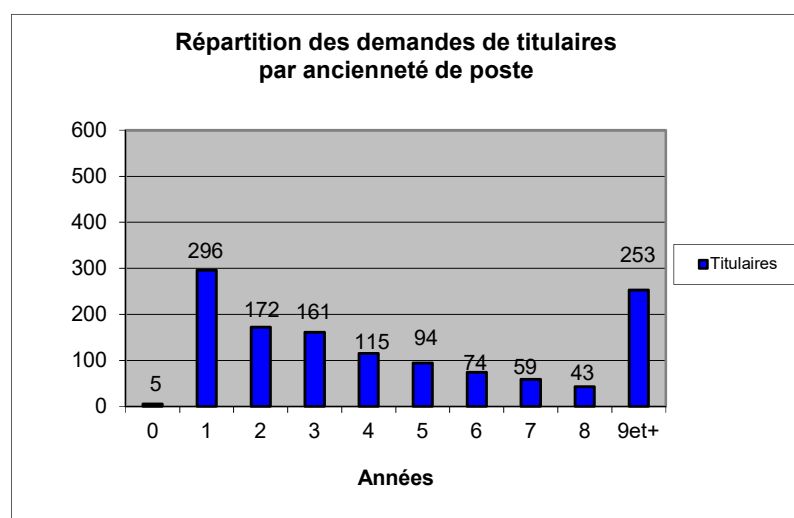
* Autres : réintégration à divers titres (poste adapté, disponibilité, CLD...) + validation d'une reconversion + personnels affectés à titre provisoire

1. Répartition des demandes femmes - hommes

Femmes	%	Hommes	%	Total des demandes
992	58%	728	42%	1720

Plus de la moitié des participants au mouvement intra académique 2022 sont des femmes.

2. Répartition des demandes des titulaires par ancienneté de poste



Près de 59% des participants titulaires ont moins de 5 ans d'ancienneté de poste.

3. Demandes avec bonifications familiales

3.1 Demande en rapprochement de conjoints des titulaires et des stagiaires

	Demandes de rapprochement de conjoints	%	Total des demandes
Titulaires	300	24%	1272
Néo-titulaires	98	22%	448
Total	398	23%	1720

(Titulaires : 23% ; Néo-titulaires : 31% ; Total : 25% en 2021)

3.2 Demande d'autorité parentale conjointe des titulaires et des stagiaires

	Demandes d'autorité parentale conjointe	%	Total des demandes
Titulaires	17	1%	1272
Néo-titulaires	5	1%	448
Total	22	1%	1720

(Titulaires : 1% ; Néo-titulaires : 2% ; Total : 1% en 2021)

3.3 Demande situation parent isolé des titulaires et des stagiaires

	Demandes d'autorité parentale conjointe	%	Total des demandes
Titulaires	2	0,16%	1272
Néo-titulaires	1	0,22%	448
Total	3	0,17%	1720

(Titulaires : 7 demandes soit 0,56% ; Néo-titulaires : 1 demande soit 0,26% ; Total : 8 demandes soit 0,49% en 2021)
 (Titulaires : 7 demandes soit 0,49% ; Néo-titulaires : 3 demandes soit 0,68% ; Total : 10 demandes soit 0,54% en 2020)

4. Demande au titre du handicap

	Demandes bonifiées de 1000 points			%	Demandes bonifiées de 100 points	%	Demandes non bonifiée			%	Total des demandes
	FA	FC	FE		FA		FA	FC	FE		
Total	18	1	5	44%	19	34%	8	3	1	22%	55
	24						12				

FA Demande au titre de l'agent
 FC Demande au titre du conjoint
 FE Demande au titre de l'enfant

II. LES RÉSULTATS

1. Taux de mutation et de satisfaction

1.1 Taux de mutation

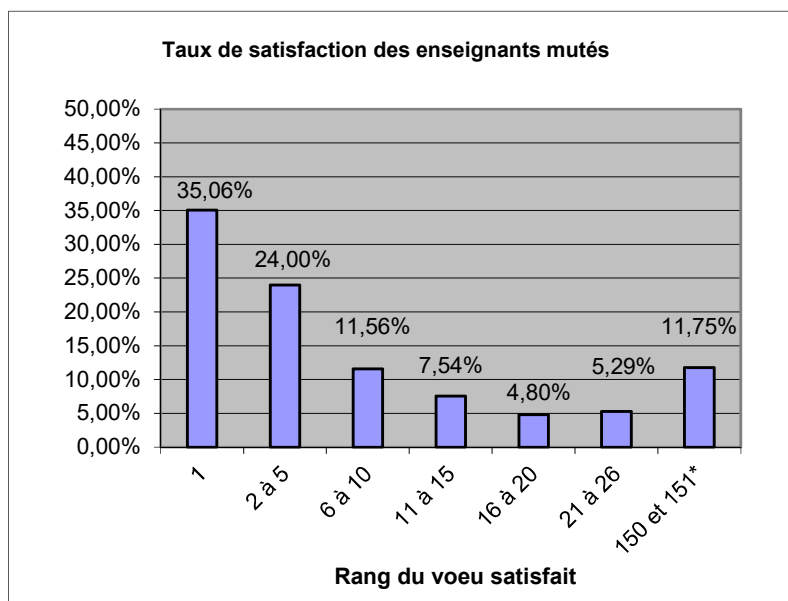
Demandes	Mutations réalisées	Taux de mutation
1720	1021	59,36%

(57,01% en 2021, 64,11% en 2020)

1.2 Taux de satisfaction

Participants volontaires	Mutations réalisées	Taux de satisfaction
1074	352	32,77%

1.3 Taux de satisfaction et rang de vœux



(*150 et 151 : extension)

On peut observer que 59,06% des enseignants ont été mutés sur l'un de leurs 5 premiers vœux (60,95% en 2021). Le nombre d'enseignants traité en extension est aussi élevé que l'année précédente (11,76% en 2021).

1.4 Taux de satisfaction et type de vœux

Mutations réalisées en ETB (dont en extension)	Mutations réalisées sur ZR (dont en extension)	Mutations réalisées
726 (71,11%) dont 40 en extension (5,51%)	295 (28,90%) dont 80 en extension (7,71%)	1021

1.5 Taux de satisfaction femmes – hommes

Femmes	%	Hommes	%	Mutations réalisées
555	54%	466	46%	1021

2. Répartition des mutations par type d'affectation

2.1 Type d'affectation obtenue par les personnels faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire

	MCS en ETB	MCS sur ZR	Total
Mutés en ETB	19	0	19
Mutés sur ZR	3	0	3
Total	22	0	22

III. LES POSTES

1. La situation globale des postes

1.1 Postes offerts

Postes offerts en établissement *	%	Postes offerts en ZR	%	Postes offerts au mouvement
732	83%	149	17%	881

(*y compris SPEA)

Parmi les 732 postes vacants en établissement (720 en 2021, 726 en 2020), 233 ont été libérés à l'issue de la phase interacadémique (230 en 2021).

1.2 Taux de couverture des postes en établissement à l'issue du mouvement intra-académique

Postes vacants avant mouvement	Entrants	Sortants	Solde du flux	Postes vacants après mouvement	Taux de couverture
732	727	221	506	226	69,13%

1.3. Taux de couverture des postes spécifiques académiques (SPEA)

SPEA vacants avant mouvement	Entrants	Sortants	Solde du flux	SPEA vacants après mouvement	Taux de couverture
68	26	0	26	42	38,24%

A l'issue de la phase intra-académique, 226 postes (dont 42 SPEA) demeurent vacants (soit 30,87% des postes offerts). Ce taux est légèrement plus élevé par rapport à celui observé l'année précédente (28,61% en 2021).

Il est à noter que 42,48% des postes vacants sont en lycée professionnel (40,10% en 2021) et 26,99% sur un poste de PSYEN (22,70% en 2021).

A l'issue de la phase intra-académique, 42 postes SPEA demeurent vacants (soit 61,76% des postes offerts (41,46% en 2021, 52,50% en 2020).

IV. NOUVELLES PROCÉDURES MISE EN OEUVRE

1. Le calendrier des opérations

Le 14 mars 2022	Publication de la circulaire académique
Du 25 mars 2022 (14h00) au 8 avril 2022 (12h00)	Saisie des vœux sur IPROF/SIAM
Du 15 avril 2022 au 6 mai 2022	Phase de fiabilisation des barèmes par les services académiques avant affichage
Du 6 mai 2022 (18h00) au 20 mai 2022 (18h00)	Affichage des barèmes sur IPROF/SIAM
Du 6 mai 2022 (18h00) au <u>19 mai 2022</u> (18h00)	Demandes de rectification des barèmes par les candidats
Le 19 mai 2022 au plus tard	Les demandes tardives, d'annulation et de modification de demande Dépôt des demandes de révision d'affectation, dans les cas de force majeure définis par l'article 3 de l'arrêté ministériel du 25 octobre 2021 : <ul style="list-style-type: none">- décès du conjoint ou d'un enfant ;- cas médical aggravé d'un des enfants ;- mutation du conjoint.
Le 10 juin 2022	Résultats définitifs Communication aux participants des résultats définitifs sur I-Prof /SIAM et par messagerie dans leur boîte I-Prof, en leur indiquant le résultat définitif, ainsi que des renseignements éventuels sur leur 1 ^{er} vœu non obtenu. Publication de données académique sur les résultats (barre d'entrées départementales par discipline, nombre de mutations par discipline (nombre de candidats, total mutés dont en extension..., total non mutés).
Du 10 juin 2022 au 10 août 2022	Recours administratif Les personnels peuvent former un recours administratif contre les décisions individuelles défavorables prises au titre de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 lorsqu'ils n'obtiennent pas de mutation ou lorsque devant recevoir une affectation, ils sont mutés dans un département ou une zone de remplacement ou sur un poste qu'ils n'avaient pas demandé(e) et peuvent choisir d'être assistés par une organisation syndicale Le dispositif des révisions d'affectation ne constitue pas une procédure d'appel, mais vise à prendre en considération des situations nouvelles postérieures <u>aux résultats définitifs</u> , présentant un caractère réel de gravité ou d'imprévisibilité. Il est nécessaire de rappeler que seule une affectation à titre provisoire sur une zone de remplacement peut être proposée aux enseignants bénéficiant d'un avis favorable au recours administratif Démarche à effectuer sur l'application COLIBRIS

2. L'accompagnement des candidats

a. Le dispositif d'accueil et d'aide académique

Un dispositif d'accueil et d'information à la mutation a été mis à la disposition des candidats pendant toute la période de saisie des vœux du 25 mars 2022 au 8 avril 2022, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 :

- Accueil téléphonique au 03.22.82.37.30

- Mél : mvt2022@ac-amiens.fr

L'accompagnement reste renforcé cette année avec notre conseillère RH de proximité "mobilité" qui a été professionnalisé sur ces opérations.

À la fin de la période de saisie, la ligne téléphonique 03.22.82.37.30 est restée ouverte.

b. Les données

Communication téléphonique	Message électronique	Visites
Pendant le dispositif d'aide et d'accueil		
252	400	-
Après le dispositif d'aide et d'accueil		
180	600	-
432	1000	0

3. Les demandes de rectification de barème formulées par les candidats

TYPE DE BONIFICATION	NBRE	DECISIONS		
		AJOUT	SUPPRESSION	PAS DE MODIFICATION
RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS	30	15		15
AUTORITE PARENTALE CONJOINTE	1			1
EDUCATION PRIORITAIRE	5	2		3
RQTH	10	5		5
ECHELON	2			2
POSTE	10	2		8
STAGIAIRE ex-contractuel	1			1
STAGIAIRE 19 pts	4	2		2
VŒU PREFERENTIEL	2			2
VŒUX	20	5	5	10
ANNULATION DE LA DEMANDE	5		5	
	90	31	10	49
		90		

Lors de la période d'affichage des barèmes, 90 demandes de rectification de barème (vœux, demande ou barème) ont été transmises, émanant de 85 candidats (soit 5,23% du total des demandes).

Sur les 90 demandes de rectification, 31 rectifications ont abouti à un ajout de bonification. 93,55% de ces rectifications sont dû à la production de nouvelles pièces justificatives après échange entre les services et les candidats.

2 demandes (6,45%) de correction sont imputables à l'administration (soit 0,12% du total des demandes).

4. Le recours administratif

NOMBRE DE RECOURS	RECOURS Non muté ou muté en extension	RECOURS avec mutation sur vœux exprimé	DECISIONS	
			Avis favorable	Avis défavorable
67	50	17	25	42

Il faut ajouter 3 demandes d'explication sans effectuer de recours.